

**CHER** ■ Trois associations s'opposent à l'enfouissement de plastiques

## Contre les déchets de Polival

Après la liquidation judiciaire de la société Polival dans l'Allier qui stockait des déchets plastiques pour les recycler, les sociétés qui lui avaient expédié ces produits doivent maintenant les éliminer. Veolia lorgnait vers le Cher qui s'y oppose.

Tanguy Ollivier

tanguy.ollivier@centrefrance.com

**V**eolia est l'une des sociétés qui avait fourni des plastiques à Polival dans l'Allier. Cette entreprise, placée en liquidation judiciaire, n'a pas eu le temps de mettre en place son procédé révolutionnaire pour recycler ces matières. Une vingtaine de sociétés, dont Veolia, ont été mises en demeure par la préfecture de l'Allier d'éliminer les tonnes de plastiques entreposés à Saint-Victor (03) et Montluçon. Veolia en a brûlé une partie à Bayet (Allier). La société souhaite enfouir le reste dans le Cher.

Le maire de Saint-Palais n'en revient toujours pas. Début novembre, il a reçu un courrier l'informant que Veolia souhaitait enfouir 2.600 tonnes de « plastiques recyclables » sur sa commune, dotée de



**SAINT-PALAIS.** Le maire a dit non à l'enfouissement des déchets de Veolia. STÉPHANIE PARA

la plus grande décharge du département. Bernard Ozon, qui milite en faveur du tri « depuis dix ans », se voyait mal aller expliquer la situation à ses administrés. D'autant que le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Cher stipule que l'enfouissement dans un centre de stockage du Cher ne doit concerner que les déchets dits ultimes, qui ne peuvent pas ou plus subir de valorisation.

Soutenu par trois associations de défense de

l'environnement (\*), le maire de Saint-Palais a exposé le problème au conseil général, qui a aussitôt demandé à la préfecture de clarifier sa position. « Veolia a vite retiré sa demande. »

### Saint-Hilaire-de-Court après Saint-Palais

Mais la société tenterait désormais d'enfouir ses plastiques à Saint-Hilaire-de-Court, dans une décharge qui serait habilitée à recevoir des déchets venus d'autres départements. Selon le secrétaire de la préfecture de l'Allier,

les plastiques de Polival sont devenus des déchets ultimes et peuvent donc être enfouis. Les associations de défense, elles, jugent qu'il s'agit encore de déchets recyclables...

Là encore, si le PPGDND n'exclut pas formellement la possibilité d'importer des déchets dans le Cher, la demande de Veolia « ne répond pas à la logique de rationalisation des transports du plan puisqu'il existe trois installations de stockage des déchets non dangereux dans l'Allier, plus proche du lieu d'entreposage actuel des déchets plastiques », souligne de son côté le conseil général du Cher.

Sollicité, le service juridique de Veolia n'a pas répondu. En dernier recours, ce pourrait être à Trivalis, le syndicat de traitement des déchets de Vendée qui avait confié ses plastiques à Veolia, de régler la facture. « Mais Veolia va respecter ses engagements, rassure Didier Thietry, le directeur de Trivalis. Nous suivons le dossier de près. Au moindre souci, nous réagirons au quart de tour. » ■

(\*) Nature 18, Respa et association pour la protection du confluent de la Loire et de l'Allier.